Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112403-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à 19h30 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, M. AUBRY, E. BLIN, J-M. DAVID, C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	A. BRIEUC, I. MAZERY,
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT,
PROCURATION	A. BRIEUC à F. MARTIN, I. MAZERY à P. LEGAY

Nombre de conseillers	Points
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

3 ■ Domaine et patrimoine : Déclassement et vente d'un ancien chemin rural

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité en novembre 2024 par monsieur Monnier Julien et monsieur et madame Thomazeau Silvio concernant le chemin qui dessert leur propriété.

Monsieur Monnier Julien souhaite acquérir ce chemin.
Pour permettre cette acquisition, plusieurs étapes étaient nécessaires :

- Créer un nouvel accès à la parcelle de Monsieur et Madame Thomazeau Silvio.
- Exécuter un bornage des nouvelles parcelles.

Ces deux étapes ont été réalisées pendant l'année :

- La première par une vente entre les deux parties.
- La deuxième par le cabinet Eguimos à la charge de Monsieur Monnier Julien.

Il est désormais possible de vendre ce chemin maintenant cadastré en trois parcelles ZE 213, ZE 214 et ZE 215 pour une surface totale de 160 m².

Monsieur Monnier Julien a proposé un prix de 3€/m² et de prendre tous les frais de bornage et de notaire à sa charge.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112403-DE

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112403-DE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'accepter la proposition de Monsieur Monnier Julien d'acquérir les parcelles ZE 213, ZE 214 et ZE 215 pour une surface totale de 160 m² au prix de 3€/m².
- De laisser Monsieur Monnier prendre à sa charge l'ensemble des frais.
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des documents lié à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

- d'accepter la proposition de Monsieur Monnier Julien d'acquérir les parcelles ZE 213, ZE 214 et ZE 215 pour une surface totale de 160 m² au prix de 3€/m².
- de laisser Monsieur Monnier Julien prendre à sa charge l'ensemble des frais.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents lié à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502024-20251124-2025112403-DE